

Un administrateur incontrôlable ?

Le vicomte Jules Ferrand, sous-préfet et préfet de la Restauration (1782-1849)

Pierre MICHON

117

Loin de la grisaille bureaucratique dont, aux yeux de certains, elle peut être baignée, l'administration préfectorale de la Restauration abrite de nombreux personnages curieux, voire déconcertants. Parmi eux, Jules Ferrand occupe une place de choix. Le vicomte Jules Ferrand naît le 12 mai 1782 au château de Vernay, près d'Airvault, à égale distance de Bressuire, de Thouars et de Parthenay. Il appartient à une famille noble du Poitou qui remonte au XV^e siècle et s'est principalement illustrée dans la carrière des armes¹. Son père commence ainsi par servir aux Gardes françaises, où il entre à l'âge de treize ans. Toutefois, ayant perdu une jambe à la bataille de Fontenoy, il doit, à dix-huit ans, troquer l'épée pour la robe – il devient conseiller au parlement de Paris. Il épouse peu après sa cousine, Marie-Victoire de Rasily.

Sous l'Empire, Jules Ferrand prend le chemin de l'administration. Le 7 janvier 1809, alors qu'il approche de vingt-sept ans, il entre dans les bureaux de l'administration centrale des impôts indirects en qualité de surnuméraire. Il se marie cette même année avec la fille d'un lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant du roi à Phalsbourg, M^{lle} Jeanne-Adélaïde de Bazin, qu'il appelle simplement Adèle dans sa correspondance. Rédacteur dès le 1^{er} janvier 1810, il est nommé receveur principal des droits réunis le 20 avril suivant. Il est censé partir pour Rochechouart, en Haute-Vienne. Toutefois, il est nommé huit jours plus tard à Parthenay, non loin de ses terres natales. Ferrand conserve son poste à Parthenay jusqu'au 29 novembre 1812, date à laquelle il se retire pour un motif inconnu. Il reprend ses fonctions le 15 février 1813, et, lors du retour des Bourbons, démissionne de nouveau. Il souhaite obtenir une sous-préfecture poitevine et peut compter sur un protecteur de poids en la personne du comte Ferrand, son oncle à la mode de Bretagne. Se perdant dans les liens de parenté, plusieurs sources datant de la Restauration, à commencer par l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*², assurent que les

1. FILLEAU Henry, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, tome III, Poitiers, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 3^e fascicule, 1901, p. 393.

2. COURCELLES Chevalier de, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, tome VII, Paris, 1826. Voir notice du comte Ferrand, p. 20.

deux hommes sont frères. Vieux littérateur royaliste, fidèle soutien de la dynastie, le comte Ferrand prend une part active à la restauration de Louis XVIII, qui, à son retour, le consulte pour la rédaction de la Charte avant de le nommer ministre d'État et de lui confier la direction générale des Postes. Il n'est pas sans susciter l'ironie des libéraux – à les entendre, seule l'in vraisemblable Restauration peut confier à un paralytique la destinée des Postes³... Le comte Ferrand met un point d'honneur à ouvrir lui-même son courrier, ce qui, du fait de ses infirmités, lui donne le plus grand mal. Comment pourrait-il assumer ses fonctions ? Pour beaucoup, le pouvoir réel de sa direction repose entre les mains de son subordonné, Lavalette, un ancien serviteur de Napoléon. « Sous l'habile administration de M. Ferrand, M. de Lavalette faisait la correspondance : les courriers de la monarchie portaient les dépêches de l'Empire », résume, venimeux, le vicomte de Chateaubriand⁴.

Quoi qu'il en soit, le comte Ferrand use de toute son influence en faveur de son neveu. Louis XVIII à peine revenu d'Hartwell, il demande pour lui la sous-préfecture de Bressuire. « Jules a le désir et les moyens d'y faire le bien. Il y sera vu avec plaisir, parce que nous avons toujours été aimés dans la province »⁵, écrit-il à l'abbé de Montesquiou le 27 mai 1814. Deux jours plus tard, la nomination est acquise. Le vicomte Ferrand devient sous-préfet de cet arrondissement. Si l'on excepte les Cent-Jours, Jules Ferrand reste dans l'administration seize années durant, jusqu'aux journées de juillet 1830, d'abord comme sous-préfet, ensuite comme préfet. À travers son exemple, ce sont les ressorts de la carrière préfectorale sous la Restauration qu'il convient d'analyser. Assez rares sont les fonctionnaires à avoir échappé aux diverses « purges », « valse », « dégommes » et autres « abattis »⁶ qui ponctuent la période. Ferrand est de ceux-là. Peut-on voir dans cette continuité une preuve de talents, de mérites, de capacités personnelles particulièrement prononcés ? Y devine-t-on, à l'inverse, le primat du principe de faveur, hérité de l'Ancien Régime et teinté des équilibres politiques de l'heure ? Outre la personnalité d'un administrateur, ce sont bien les logiques administratives de recrutement, de promotion et de sanction qu'il s'agit de scruter sur la base de diverses sources archivistiques, à commencer par les papiers du ministère de l'Intérieur, notamment ceux des sous-séries F/1bI et F/1cV des Archives nationales.

3. VAUBLANC comte de, *Souvenirs*, tome I, Paris, F. Ponce Lebas et C^{ie}, Éditeurs, 1838, 550 p., p. 425-427 : « Un autre ministre, dont le choix devait étonner, c'était M. Ferrand. Un ouvrage politique et métaphysique fut son titre auprès de Louis XVIII. C'était sans doute un homme de mérite ; mais il était paralytique en partie, il ne pouvait ouvrir ses lettres qu'avec beaucoup de peine, et je l'ai vu y perdre beaucoup de temps ; j'étais assis auprès de lui dans ce moment, j'étais étonné qu'il ne me priât point d'ouvrir au moins les enveloppes. Directeur-général de la poste aux lettres, place si importante dans ces temps, il y joignit par intérim le ministère de la marine. J'en témoignais mon étonnement à une dame qui me dit : il prendrait tous les ministères à la fois ; car il ne sait pas ce que c'est. Il avait en effet plutôt un esprit spéculatif, qu'une tête propre à l'action. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, ce ministre déclara naïvement à la chambre des députés qu'il n'avait pu être instruit exactement de ce qui se passait, parce que M. de la Valette était plus maître que lui dans ses bureaux. C'était le directeur de la poste sous Bonaparte. Tout le monde savait qu'il était personnellement attaché à l'Empereur. Dans un pareil choix, Louis XVIII avait considéré l'auteur d'un ouvrage qu'il estimait, il n'avait certainement pas songé à son caractère ; il n'avait pas examiné s'il avait eu quelques fonctions qui le rendissent propres aux grandes affaires dans les temps les plus difficiles. On ne peut trop répéter que les lumières, l'instruction et les connaissances spéculatives ne rendent pas un homme propre au gouvernement et qu'il faut d'autres qualités ».

4. CHATEAUBRIAND François-René de, *Mémoires d'outre-tombe*, tome I, Paris, Gallimard, 1951, 1232 p., p. 911.

5. AN/F/1bI/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le comte Ferrand au ministre de l'Intérieur, le 27 mai 1814.

6. Ce sont là autant d'expressions du temps.

Neuf ans de sous-préfecture

Malgré une rapide nomination comme sous-préfet, Jules Ferrand connaît des débuts assez laborieux. Interrompu par l'épisode des Cent-Jours, son séjour à Bressuire dure un peu trop longtemps à son goût et, loin de s'achever par son élévation à une préfecture, prélude à une seconde administration d'arrondissement.

Gentilhomme poitevin et sous-préfet de Bressuire

119

Préfet à Niort depuis 1813, Antoine Busche s'est rallié aux Bourbons en 1814 et a été confirmé à son poste. De ce fait, il incarne et assure la continuité administrative dans le département des Deux-Sèvres. C'est sous son autorité, et à la faveur du calme qui semble régner sur son modeste arrondissement, que Jules Ferrand s'installe dans ses fonctions. À la fin de l'hiver 1815, il s'équipe ainsi de divers accessoires d'apparat chez Vernier, rue Neuve des Petits Champs, à Paris⁷. Quelques semaines plus tard, le paysage politique change du tout au tout : Napoléon, évadé de l'île d'Elbe, investit la capitale. Par sa circulaire du 27 mars, le comte Carnot, nouveau ministre de l'Intérieur, presse les préfets de renvoyer ceux de leurs subordonnés qu'ils suspectent de royalisme ou de tiédeur à l'égard de l'Empire. Busche, par un nouveau revirement, applaudit au retour de l'empereur et destitue sans sommation son sous-préfet de Bressuire. Non seulement l'intéressé se serait conduit en « chef de parti », mais il brillerait par son incompétence :

Il m'en coûte de prendre de telles mesures envers ce fonctionnaire, mais je trahirais la confiance de Sa Majesté si, avec les pouvoirs que me donne la circulaire de Votre Excellence, je laissais plus longtemps M. Ferrand administrer un arrondissement où il s'est montré plutôt comme un chef de parti que comme un administrateur ; cette considération n'est pas la seule qui me détermine à le suspendre, il n'a ni l'intelligence, ni le discernement ni enfin aucune des qualités qui constituent un administrateur⁸.

Sitôt rendu à la vie civile, Ferrand rejoint les rangs l'insurrection vendéenne. Il sert comme fourrier général au 4^e corps de l'armée de Vendée sous les ordres de La Rochejaquelein et participe à la prise de Thouars⁹. En juillet, Louis XVIII, rétabli sur son trône, renvoie sèchement Busche, comme la quasi-totalité des préfets ralliés à

7. AD/Vienne/EN/1761. Note de la Chapellerie Vernier, rue Neuve des Petits Champs, n° 97. À la date du 9 février 1815 sont inscrits un chapeau rond Castor pour 25 francs et une dragonne en argent pour 26 francs. Le lendemain, 10 février, Ferrand fait l'acquisition d'une cocarde en argent pour 2 francs et d'une « belle plume noire » pour 29 francs. Enfin, le 12 mars, il fait mettre à neuf son chapeau d'uniforme pour 13 francs et 10 centimes, et regarnir et friser la plume noire achetée un mois plus tôt pour 7 francs et 10 centimes.

8. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le préfet Busche au ministre de l'Intérieur, Niort, le 3 avril 1815.

9. LA FAYE comte Prosper de, *Notice nécrologique sur Antoine-Gabriel-Jules vicomte Ferrand*, extrait du *Nécrologe universel du XIX^e siècle*, Paris, Imprimerie de Mme Smith, 1849, 8 p., p. 5 et 6 : « Le 16 mai 1815, pendant que le tocsin sonnait d'une extrémité à l'autre des provinces de l'Ouest, il rentra dans son chef-lieu à la tête de 1 500 royalistes. Il prit part ensuite aux combats des Echaubraignes, de Saint-Gilles et des Mathes, concourut à la prise de Thouars, et fut réintégré dans son poste de Sous-Préfet à la seconde Restauration ».

« l'usurpateur »¹⁰. Il le fait remplacer par le vicomte de Curzay, gentilhomme poitevin dont le royalisme ne souffre aucun soupçon. Et, à la sous-préfecture de Bressuire, il rappelle le vicomte Ferrand, qui se fait bientôt remarquer par un style plus que vigoureux.

Sa correspondance, tout d'abord, ne manque pas de sel. Témoin ces quelques lignes adressées, le 3 novembre 1815, au maire de Saint-Martin-de-Sanzay, à propos d'une affaire mineure :

Si je n'étais pas obligé de traiter la chose administrativement, je vous en dirais ma façon de penser d'une autre manière ; je me contente de prier M. le Préfet de m'ôter tout rapport avec un homme aussi grossier que vous, et qui mérite aussi peu la peine qu'on prenne garde à toutes ses gaucheries.

Je vous prie de ne plus me rompre dorénavant la tête avec toutes vos sottises querelles¹¹.

120

On ose à peine imaginer ce qu'aurait écrit Ferrand s'il ne s'était pas astreint au registre administratif.

Quelques semaines plus tard, le sous-préfet répond en ces termes au maire de la commune du Pin, qui, à l'évidence, gémit après les sommes qu'il lui faut acquitter au titre de l'emprunt de 100 millions imposé par les alliés :

Quant aux pertes et à l'emprunt dont vous parlez, tout le monde en est au même lot. Si vous payez beaucoup, on peut dire tant mieux, c'est que vous êtes très riche puisque vous n'êtes imposé qu'à raison de vos contributions foncières. Tout le monde a beaucoup perdu dans la guerre, et en mon particulier j'ai risqué plus que vous¹².

Les méthodes de Jules Ferrand semblent aussi vives que sa prose. Le dernier jour de cette même année 1815, il fait abattre à Thouars un bel orme vieux de vingt-deux ans, sous prétexte qu'il s'agit d'un ancien arbre de la liberté. Profondément affecté, M. Richou, qui, depuis dix-sept ans, est maire de la commune, écrit au vicomte de Curzay pour lui témoigner sa peine :

Il existait sur notre place du marché un très bel orme qui y était placé, m'a-t-on dit, depuis 22 ans, il commençait déjà à protéger de son ombre une assez grande étendue de terrain. On avait construit un perron de forme carrée au moyen d'une souscription, dont il occupait le centre. Ce perron était le refuge des habitants de la ville, de ceux de la campagne aux jours de marché, et servait d'atelier aux ferblantiers, aux étameurs et marchands de soufflets ambulans, etc.

M. le Sous-Préfet de Bressuire est venu ici hier et l'a fait abattre.

Avant cette opération, il a pris la peine de descendre chez moy et m'a fait part de son projet.

Je lui ai observé que c'était grand dommage d'abattre un arbre déjà si beau et qui promettait de

10. *Le Moniteur universel* du samedi 10 juin 1815, n° 161. voir p. 652 : « Niort, le 2 juin. MM. Busche, préfet des Deux-Sèvres, Delange, maréchal-de-camp, commandant militaire du département ; Delille, sous-préfet ; Chebron de la Roulière, maire ; Moriceau et Busseau, adjoints ; tous les conseillers municipaux de cette ville ; et un grand nombre de citoyens se sont empressés de signer le pacte fédératif des Deux-Sèvres ». Busche dispose également d'une notice assez sarcastique dans le *Dictionnaire des girouettes* de 1815. Voir aussi *Dictionnaire des girouettes, ou nos contemporains peints d'après eux-mêmes, par une société de girouettes*, Paris, Alexis Eymery Libraire, deuxième édition, 1815, xii-491 p., p. 65-66 : « Busche. Quatre girouettes. La ville de Niort fait ses délices du recueil des actes de la préfecture ; ce n'est pas que le style en soit plaisant et divertissant, mais c'est que ce sont les mêmes circulaires à peu près que M. Busche avait écrites comme préfet du roi, et qu'il a ressassées dernièrement comme préfet de l'empereur. (Décret du 6 avril 1815.) On conçoit qu'aux lis il a substitué les abeilles ; que pardessus le drapeau blanc il a mis le drapeau tricolore ou national ; que ce gouvernement, auquel il donnait l'épithète de légitime et de paternel, n'était réellement qu'un gouvernement faible et sans énergie. Croirait-on enfin qu'il y a encore des gens qui se figurent que rien n'est difficile comme de changer de parti et d'adopter du jour au lendemain les expressions à l'ordre du jour ? On peut appeler cela des préjugés ».

11. AN/F/1bi/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Ferrand à M. Ferruyau, maire de Saint-Martin-de-Sanzay, Bressuire, le 3 novembre 1815.

12. AN/F/1bi/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Ferrand à M. le maire du Pin, Bressuire, le 25 novembre 1815.

devenir superbe, qu'il était utile au public et ne devait pas être regardé comme arbre de liberté, dont il avait perdu la dénomination depuis longtemps, qu'il n'avait même pas été planté comme tel d'après ce qui m'avait été rapporté. [...]

M. le Sous-Préfet, malgré ces représentations, ayant persisté, je lui ai demandé s'il avait des ordres de vous ou de quelques ministres. Il m'a répondu qu'il n'en avait point et qu'ils n'étaient pas nécessaires, que sa volonté suffisait¹³.

M. Richou a prié Ferrand de lui laisser le temps d'en référer au préfet. Celui-ci a fait la sourde oreille. « Il a requis mon adjoint [...] de fournir des ouvriers et d'assister à l'abattage de notre arbre, qui a eu lieu vers trois heures de l'après-midi et a contristé l'universalité¹⁴ de nos concitoyens ! », gémit le maire de Thouars avant d'ajouter, du ton plus docte : « Je ne crois pas être dans l'erreur en pensant que les magistrats subalternes ne sont pas des mannequins et qu'un sous-préfet, qui n'est établi que comme surveillant et véhicule des ordres supérieurs, qui ne peut et ne doit en donner de son propre mouvement que dans les cas de nécessité urgente, puisse arbitrairement détruire des objets d'agrément ou d'utilité publique de son autorité seule ». Humilié, Richou, aux yeux duquel Ferrand confond « l'effervescence avec le zèle, l'opiniâtreté avec la fermeté, la surveillance avec l'imagination, l'arbitraire avec ce qui est légal », conclut sa lettre par l'annonce de sa démission¹⁵.

Curzay, à l'évidence, apprécie son sous-préfet de Bressuire, dont il est politiquement proche. Toutefois, de tels agissements ne sont pas dignes de l'administration. Non seulement ils sont d'un burlesque intolérable, mais ils emportent une grave conséquence, la démission du maire de Thouars, laquelle ne peut pas rester inaperçue...

Déjà, le 5 décembre, le préfet a transmis rue de Grenelle les deux lettres précédemment citées. Au sujet de Ferrand, il précise au ministre, le comte de Vaublanc : « Il m'est impossible d'atténuer les reproches qui lui sont faits chaque jour par les fonctionnaires sous ses ordres et que mérite un pareil style ». Il s'empresse néanmoins de tempérer son propos :

Je dois croire qu'on peut attribuer plutôt au défaut d'une bonne éducation qu'à de mauvaises intentions le manque de forme qu'on remarque dans sa correspondance, et ce qui me le prouve, c'est que ses relations avec moi sont tout aussi inconvenantes.

Ce dernier argument n'est pas sans saveur, surtout de la part d'un homme qui, en d'autres circonstances, se montre très soucieux de sa dignité. Mais, en pointant un manque d'éducation, l'on se compromet moins qu'en dénonçant une incompétence foncière ou un travers imputable au caractère. Curzay est sans doute trop fin pour attaquer franchement le neveu du puissant comte Ferrand.

Même dans les bureaux du ministère, on veille à ménager le sous-préfet de Bressuire.

13. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Richou, maire de Thouars, au préfet des Deux-Sèvres, Thouars, le 27 janvier 1816.

14. Souligné dans le texte.

15. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Richou, maire de Thouars, au préfet des Deux-Sèvres, Thouars, le 27 janvier 1816 : « J'ai, Monsieur, une plus haute idée de mes fonctions et je les ai toujours exercées depuis dix-sept ans avec un zèle analogue à cette spéculation. Quoi qu'il en soit, comme M. Ferrand n'a probablement point suppléé ce qui lui manque d'expérience par la lecture et la méditation de l'excellent livre de M. son cousin, *L'Esprit de l'histoire*, ce qui lui fait confondre l'effervescence avec le zèle, l'opiniâtreté avec la fermeté, la surveillance avec l'inquisition, l'arbitraire avec ce qui est légal, que ces méprises sont en opposition avec ma manière de voir, je ne puis plus travailler sous ses ordres. Veuillez, s'il vous plaît, agréer ma démission de la place de maire de Thouars, dont je cesse absolument les fonctions ».

« Au lieu de changer M. Ferrand, ce qui est bien difficile, il faut écrire à M. le comte Ferrand »¹⁶, conclut-on rue de Grenelle. Vaublanc, sans tarder, prend la plume. Il a bien des défauts, mais on ne peut pas lui reprocher d'être timoré. De surcroît, en tant qu'ancien préfet, il connaît bien l'administration dont il a la charge. Le 28 décembre 1815, il fait part au comte Ferrand du « style inconvenant dont [son neveu] s'[est] servi dans sa correspondance avec quelques maires de son arrondissement ». Le ministre d'État, de son côté, est mieux en cour que jamais. Promu pair de France au second retour du roi, il est sur le point d'entrer à l'Académie française. Avec aplomb, il répond par retour à Vaublanc : « Je vais écrire à mon neveu pour lui rappeler ce qu'il n'aurait jamais dû oublier, et lui faire sentir que cette faute peut éloigner de lui l'effet des bontés de Votre Excellence ». Survient, sur ces entrefaites, l'affaire de l'orme de Thouars. Toutefois, Vaublanc, si prompt à destituer les fonctionnaires qui lui déplaisent, persiste à épargner le parent du noble pair. Aussi Jules Ferrand peut-il garder une haute opinion de lui-même. Il se voit un destin préfectoral. En septembre 1815, il confiait à son frère qu'il lorgnait sur la préfecture de Poitiers – « ce serait là pour moi mon bâton de maréchal de France », lui écrivait-il alors. À défaut, Blois ferait aussi l'affaire. À son grand déplaisir, ses manœuvres ont échoué¹⁷. Pour l'heure, il doit cantonner à un plus petit théâtre les talents dont il s'estime le dépositaire. Il ne renonce pas pour autant à ses ambitions. « Ce n'est qu'à force d'importunité qu'on vient à bout de ce qu'on veut », assène-t-il dans la même lettre. Au cours des années suivantes, le comte Ferrand pousse son neveu pour une préfecture, en vain. Le virage à gauche pris par Louis XVIII après la dissolution de la « Chambre introuvable » l'a, avec ses amis politiques, écarté des premières sphères. Dans le courrier qu'il adresse à Lainé, successeur de Vaublanc, le 1^{er} juin 1817, il laisse poindre son exaspération. Il y écrit à propos de son neveu : « J'ose espérer que Votre Excellence ne peut pas être longtemps à le laisser voir passer devant lui aux Préfectures des hommes dont je puis dire au moins qu'ils n'ont pas autant de titres, en ajoutant aux siens [...] ceux que je puis présenter moi-même et dont on ne doit pas être étonné que je veuille faire sur lui l'application »¹⁸. Le ministre ne donne pas suite à cette requête. Au reste, quelques jours plus tôt, Jules Ferrand a appris qu'il devait quitter Bressuire, ce, à son grand dam, pour rejoindre une autre sous-préfecture : on lui confie l'arrondissement de Sens. Un accident de voiture ayant retardé son départ de quelques jours, il se met en route au début de juillet.

16. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Note du ministère de l'Intérieur, citée par Nicholas Richardson, dans *The French Prefectoral Corps (1814-1830)*, Londres, Cambridge University Press, 1966, p. 92.

17. AD/Vienne/EN/1761. Jules Ferrand à Amédée Ferrand, Bressuire, le 6 septembre 1815 : « J'ai reçu ta lettre hier et je suis très fâché qu'on veuille faire passer d'anciens préfets avant moi, car je ne suis pas de ton avis que plusieurs étant nommés législateurs acceptent et laisseront par conséquent leurs places à d'autres. D'après ce qu'on dit à Poitiers le Préfet ne se soucie point d'y rester, et Monseigneur le duc d'Angoulême a dit à ce qu'il paraît qu'il devait penser à s'en aller. Tu sais que ce serait là mon bâton de maréchal de France et je voudrais bien que M. Ferrand revienne [sic] à la charge. Ce n'est qu'à force d'importunité qu'on vient à bout de ce qu'on veut. Blois m'eût aussi parfaitement convenu. Enfin, je pars aujourd'hui à Poitiers. Adieu, je t'embrasse ».

18. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Jules Ferrand. Le comte Ferrand au ministre de l'Intérieur, Paris, le 1^{er} juin 1817.

19. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le sous-préfet Ferrand au ministre de l'Intérieur, Bressuire, le 22 juin 1817. Le sous-préfet indique qu'il a été victime d'un accident de voiture, lequel a « rouvert une ancienne blessure à la tête ». Il a été saigné et est alors contraint de rester alité.

Jules Ferrand ne part pas sans réticences pour la Bourgogne. Si la route des préfectures est, pour l'heure, bouchée, au moins voudrait-il un bel arrondissement, près de ses terres et de ses affections. Il écrit à cette fin à son collègue de Saumur pour lui proposer d'échanger leurs postes – pour étonnante qu'elle soit, cette pratique n'est pas tout à fait rare sous la Restauration²⁰. Ledit collègue décline. Quant à son oncle, il échoue à lui procurer la sous-préfecture de Fontainebleau, poste prestigieux qui, souvent, prélude à une place de préfet²¹. Il est contraint de reconnaître les limites de son influence. « Nos chers ultras doivent [...] admettre que pour un ministériel mon crédit est un peu exigü », souligne-t-il lui-même.

Jules Ferrand doit dès lors se résigner à administrer une sous-préfecture de second ordre, qui pis est loin de son cher Poitou. À son frère Amédée, il fait part de ses contrariétés dans une lettre datée de son nouveau chef-lieu, le 23 juillet 1817 :

Mon affaire de Saumur est tout à fait manquée, mon cher Amédée, le sous-préfet a répondu hier qu'il ne changerait pas de résidence pour avoir le même poste, aussi il n'y faut plus penser. J'en suis fâché, car le séjour de Sens sera je crois un peu cher. Le bois seul que je payais à Bressuire 13 francs coûte ici 50. Je suis obligé de louer une maison beaucoup plus grande que je ne le voudrais, mais c'est la seule et elle est très cher [sic]. J'écris aujourd'hui à Adèle de se mettre en route quand elle le voudra. Je ne suis pas fâché de me trouver un peu dans mon ménage. Il y a assez longtemps que l'on ne peut pas y passer quinze jours de suite²².

Ferrand doit supporter deux désagréments que subissent nombre de ses collègues sous-préfets, et même beaucoup de préfets : l'absence de logement de fonctions et le célibat géographique²³. Fort heureusement, il est déjà accueilli au sein d'une petite coterie de notables, qui, à défaut d'être très spirituelle, s'emploie à tromper sa nostalgie :

La ville offre à ce qu'il paraît assez de société mais pas de noblesse et le tout bien petite ville. Je n'ai pas encore été beaucoup en société. J'ai cependant fait connaissance avec une maison dont les habitants sont assez aimables. Le mari, qui ne manque pas de moyens, est un peu le ci-devant jeune homme²⁴. Il nous a fait rire aux larmes hier en nous jouant au naturel [...] M. de Boissec [et] le procureur au bois de Boulogne sur sa petite jument domestique²⁵. Nous étions sortis à cheval, le baron de Plicceu [?], chef d'escadron des lanciers, MM. de Vaudreuil et d'Eyville [?]

20. Ainsi, en 1828, le baron de Lascours, préfet de la Drôme, demande et obtient une permutation avec son collègue de Mézières. Voir AN/F/1bi/172/8. Le 1er novembre 1829, le comte de Juigné, préfet d'Indre-et-Loire, obtient de permuer avec son collègue du Doubs, le vicomte de Beaumont. Voir AN/F/1bi/156/11. En 1815, Musnier de la Converserie, préfet du Morbihan, suggère au ministre une permutation avec Marnière de Guer, en poste à Agen, qui souhaite se rapprocher de sa Bretagne natale, mais n'obtient pas gain de cause. À l'opposé, lorsque Martignac décide, en 1828, d'envoyer le comte de Murat, préfet de la Seine-Inférieure, dans le Bas-Rhin, et Esmangart de Feynes, préfet du Bas-Rhin, dans la Seine-Inférieure, le premier écrit au second pour lui assurer qu'il préfère rester à Rouen. Les deux administrateurs s'entendent et, le 3 mars, la décision est rapportée. Voir aussi AN/F/1bi/159/2.

21. AD/Vienne/EN/1761. Le comte Ferrand à Amédée Ferrand, Orléans, le 23 juin 1817 : « Je vous suis obligé, mon ami, de m'avoir envoyé les deux passages calomnieux insérés contre moi dans l'ouvrage dont vous me parlez. Le second n'est pas plus vrai que le premier, et il est encore plus absurde. [...] Je n'ai point là de nouvelles de Jules. Il aura été ainsi que moi bien affecté de la sous-préfecture de Fontainebleau. Je l'avais nominativement comprise dans mes demandes, et on la donne quinze jours après. Nos chers ultras doivent cependant convenir que pour un ministériel mon crédit est un peu exigü. »

22. AD/Vienne/EN/1761. Jules Ferrand à son frère Amédée, Sens, le 23 juillet 1817.

23. La bibliographie fait rarement état du célibat géographique dont souffrent les fonctionnaires de la Restauration, ce qui est regrettable. En revanche, les difficultés immobilières sont évoquées dans les deux ouvrages suivants : RICHARDSON Nicholas, *op. cit.* et MARTIN Claude, *Ces Sous-préfectures oubliées : aux temps où les sous-préfets étaient aux champs*, Paris, C. Martin, 1999, 447 p.

24. Jules Ferrand fait ici référence au titre d'une comédie datant de 1812, dont le personnage principal s'appelle M. de Boissec.

25. Cette seconde référence est plus obscure. On peut songer à *La Suite de la foire de Saint-Germain ou le bois de Boulogne*, pièce signée, en 1726, par Louis Fuzelier.

et ce monsieur. Nous l'avons tant fait galoper sur un cheval qui le menait que j'ai cru le perdre en chemin. Il lui a pris un mal de reins qu'il a fini de s'arrêter. Heureusement qu'il nous a dit dans le salon au retour que c'était des vents, qu'il en avait laissé quelques-uns et qu'il se trouvait mieux²⁶.

Le sous-préfet semble passer des années paisibles, peut-être même un peu languissantes, en son arrondissement bourguignon. Les quelques lignes qui précèdent laissent deviner les moyens par lesquels il tente de chasser l'ennui... Les ministres successifs rejettent ses demandes de congés de manière presque systématique, en dépit du soutien que lui accordent ses préfets. C'est à Sens qu'il apprend l'assassinat du duc de Berry, la disgrâce de Decazes, qui en découle, puis le retour et la chute du duc de Richelieu. Il peut ensuite assister, sans déplaisir, à l'ascension du comte de Villèle, qui, soucieux de purger l'administration de ses éléments libéraux et d'y placer des royalistes à son goût, orchestre diverses valse préfectorales à compter de janvier 1823. Le 27 juin de cette année est d'ailleurs, pour Jules Ferrand, le jour de la consécration administrative : par voie d'ordonnance, un Louis XVIII déjà crépusculaire le promeut préfet des Basses-Alpes.

124

Préfet des Basses-Alpes et de l'Aveyron

Après huit années de patience, Jules Ferrand est enfin préfet. Mais sa nomination à Digne, où il s'installe le 1^{er} septembre en compagnie de sa famille, est-elle aussi flatteuse qu'il y paraît ? Il convient d'examiner plus attentivement les conditions dans lesquelles Ferrand accède à cette charge, en se demandant si cette dernière est bien proportionnée au poids du protecteur sur lequel il peut compter.

La nomination à Digne : une promotion en demi-teinte

Contrairement aux fonctionnaires préfectoraux titulaires d'un mandat de député, Ferrand n'a guère l'occasion de venir à Paris, et il y a fort à parier que Villèle ne le connaît pas personnellement. De la part du président du Conseil, ce choix est, bien entendu, une marque de confiance, un gage donné aux ultras, au rang desquels Jules Ferrand figure ainsi que son oncle. Ce dernier ne saurait être étranger à cette promotion, qui compte parmi ses dernières joies : il meurt en janvier 1825, à l'âge de soixante-treize ans. Deux ans plus tard, Lamothe-Langon, qui a la dent dure et la mémoire longue,

26. AD/Vienne/EN/1761. Jules Ferrand à son frère Amédée, Sens, le 23 juillet 1817.

associe en un même trait d'ironie l'oncle et le neveu dans la nouvelle édition de sa *Biographie des préfets* :

Ferrand (Jules), Digne (Basses-Alpes), chevalier de la légion d'honneur, appartient à une famille distinguée dans la robe et l'épée. C'est le frère du comte Ferrand, qui fut ministre et pair de France, et qui mourut en 1824. Il s'était fait distinguer par ses lumières, sa justice, et son amour pour l'étude et le travail. M. Jules Ferrand fut sous-préfet à Bressuire, avant d'obtenir la préfecture des Basses-Alpes. Tout ce que nous pouvons dire de cet administrateur, c'est qu'il marche sur les traces de son frère, et qu'il fait tout ce qu'il faut pour s'en montrer digne²⁷.

Une telle notice, signée du très libéral Lamothe-Langon, vaut bien un brevet d'ultracisme. Au reste, les opinions de Jules Ferrand ne sont un secret pour personne. En se présentant devant son conseil général en 1824, le préfet se félicite d'être « placé à la tête d'un département éminemment royaliste, qui s'est toujours distingué par son dévouement à l'auguste famille qui nous gouverne et qui en a donné des preuves non équivoques en 1815 »²⁸. Exprimant les réserves que lui inspirent le siècle et son goût du progrès, il rappelle en outre, en citant Louis XVIII, qu'« à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover ». Mais, aux yeux du prudent Villèle, n'est-il pas justement un peu trop royaliste ? On notera à ce propos que cette promotion préfectorale a quelque peu tardé : en août 1822, le ministre n'a pas donné satisfaction au comte Ferrand, qui lui demandait pour Jules la préfecture du Jura, dont le titulaire venait de mourir. La préfecture des Basses-Alpes, concédée quelque temps après, reste l'une des plus modestes du royaume et l'une des plus éloignées de Paris – on pourrait, en déclinant l'expression généralement réservée aux évêchés, la qualifier de « préfecture crottée ». Elle ne saurait passer pour une récompense éclatante. Mieux, le président du Conseil ne semble à aucun moment envisager d'employer Ferrand ailleurs qu'à Digne, après que celui-ci a perdu, en la personne de son oncle, son protecteur le plus puissant. Se séparer de lui, il n'y faut pas songer : les ultras, sur lequel le ministère repose pour partie, refuseraient que l'on immole un des leurs. Mieux vaut, dès lors, le laisser là où il est le moins susceptible de nuire. Quelques courriers, figurant dans le dossier personnel du préfet Ferrand, ont pu conduire Villèle à suivre peu ou prou ce raisonnement.

Si l'on en croit une lettre de dénonciation conservée sous cette cote, le préfet des Basses-Alpes n'est guère plus doux que l'ancien sous-préfet de Bressuire. À l'été 1827, le dénommé Joseph Grac écrit à Corbière, ministre de l'Intérieur, pour se plaindre des voies de fait auxquelles le premier fonctionnaire du département se serait livré à son encounter. Il affirme avoir été frappé de « plusieurs coups de poing à l'estomac et sur les bras » par le préfet, lors du conseil de recrutement qui s'est tenu à Castellane le 18 juillet. Le chef de l'administration, ajoute-t-il, est « connu pour un homme très violent dans le département ». Ledit Joseph Grac menaçant de porter plainte auprès du procureur du

27. *Biographie des préfets des 86 départements de la France*, par un sous-préfet, septième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, chez les Marchands de Nouveautés du Palais-Royal, Paris, 1826, 155 p., p. 81-82. On appréciera le jeu de mots qui conclut cette courte notice et les erreurs dont elle est émaillée.

28. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1824.

roi à Castellane, le comte Corbière somme son préfet de lui fournir des explications. Ce dernier lui assure, le 15 septembre, que cette plainte est « extraordinaire » et « extravagante ». Il rejette les torts sur son accusateur, qui, à l'en croire, « réclamait pour défaut de taille, et qui mieux feignait une difformité à l'épaule ». L'affaire en reste là. À Digne, Ferrand se préoccupe de la dépense des enfants trouvés, qui, comme dans nombre de départements français, atteint d'inquiétantes proportions. « J'ai long-temps hésité à sonder la plaie, craignant d'ajouter à son étendue », confesse-t-il au conseil général en 1826, avant de détailler les mesures qu'il a prises pour la résorber. L'inspection générale des hospices, menée d'après ses ordres, semble avoir produit les plus heureux effets avant même sa mise en œuvre : « À peine cette détermination fut-elle connue des hospices que l'accroissement du nombre des enfans trouvés s'arrêta »²⁹, se réjouit-il, non sans sous-entendre que son prédécesseur, le libéral Dupeloux, avait à cet égard péché par laxisme. Plus généralement, le vicomte Ferrand semble abasourdi de l'état dans lequel se trouve son ressort. Il peint, au fil de ses rapports, une agriculture « dans l'enfance »³⁰, « arriérée »³¹ à l'instar de l'industrie, une instruction primaire balbutiante, « toujours livrée à des maîtres d'école ignorans »³². Mais il semble loin d'atteindre au degré d'initiative du préfet Dupeloux, qui, entre 1819 et 1823, s'est démultiplié pour créer de nouvelles écoles, relever la pépinière départementale, étoffer la bibliothèque de Digne, améliorer les routes ou encore promouvoir de nouvelles méthodes apicoles. Ferrand, de fait, contrairement à Dupeloux, a la ferme volonté d'obtenir un nouveau département. Son inconstance, à cet égard, trahit une certaine fébrilité. Le 20 août 1826, il se propose pour la préfecture du Var. Le 30 novembre suivant, il demande à être rapproché de Paris, en invoquant, outre les rudesses du climat, un motif classique : l'éducation de ses enfants. Son fils Ludovic-Maurice est, à treize ans et demi, candidat pour les pages du roi :

Il doit subir par conséquent dans dix-huit mois un examen sur les mathématiques et faute de ressources suffisantes dans les départements environnants, j'ai été obligé de le retirer chez moi avec un précepteur et de renoncer à l'éducation publique que j'aurais préféré [sic], mais pour cela il fallait l'envoyer à Paris, où il me devenait impossible de surveiller sa conduite et ses études. Ma fille a onze ans, ce serait aussi le moment de la mettre en pension, mais le midi n'offre aucun établissement qui assure la confiance : la mettre à Paris, il y aurait outre les mêmes inconvénients que pour le frère, celui d'une santé assez délicate qui nous donnerait toujours de l'inquiétude³³.

Ne tenant pas compte de ces requêtes, Corbière laisse Ferrand dans son département des Basses-Alpes. Les élections générales de novembre 1827 signent la mort du ministère Villèle. Une fois vaincues, non sans mal, les réticences de Charles X, un nouveau cabinet est formé en janvier 1828. S'il n'a pas de président du Conseil, on le qualifie souvent, par commodité, de « ministère Martignac », en référence à son membre le plus éminent.

29. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1826.

30. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1825.

31. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1827.

32. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1826.

33. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le préfet Ferrand au ministre de l'Intérieur, Digne, le 30 novembre 1826.

Chargé du portefeuille de l'Intérieur, le vicomte de Martignac est censé donner des gages d'ouverture vers le centre et le centre-gauche. La nouvelle Chambre, bien plus libérale que la précédente, le presse de renvoyer les préfets de Villèle, à l'aide desquels, répètent divers orateurs du Palais-Bourbon, il ne saurait mener à bien aucune réforme. Nombre de députés en veulent pour preuves les manœuvres, voire les fraudes, auxquelles ils se sont livrés, contre la majorité actuelle, au cours des élections. Las, le roi répugne à désavouer ces fonctionnaires. Il ne concède qu'un très petit nombre de destitutions. Aussi Martignac doit-il se contenter de permuter les préfets nommés sous Villèle, parmi lesquels le vicomte Ferrand, qui, le 3 mars 1828, est envoyé dans l'Aveyron en remplacement du comte d'Arros.

Une mutation à défaut d'une destitution : la préfecture de Rodez

127

Par un courrier daté du 17 décembre, Ferrand vient, en l'espèce, conforter les accusations formulées par les libéraux. Persistant dans ses intentions, il a, de son propre chef, demandé son changement à Charles X. Il explique que « [son] devoir et le désir de remplir les intentions du gouvernement aux élections du département des Basses-Alpes » l'ont « mis en opposition avec les autorités locales »³⁴. Que peut attendre le modéré Martignac d'un préfet ouvertement ultra ? Peut-être le ministre se console-t-il en songeant que son secrétaire général, le baron de Balsa, ancien préfet, originaire du Rouergue où il dispose de solides relais, gardera de Paris un œil sur les affaires départementales. Dans un premier temps, le calme semble régner à Rodez. Le préfet se consacre à l'adjudication d'un pont à péage, que remportent deux figures du libéralisme : le duc Élie Decazes et Georges Humann³⁵. Il sème du sort des aliénés, « traités avec plus de barbarie que les animaux féroces qui sont exposés au regard du public »³⁶. À cet égard, il soutient le projet d'établissement élaboré par son collègue du Tarn et dresse, de son côté, les plans d'un nouvel hospice pour son département, qu'il entend placer soit à Rodez soit à Villefranche. Au reste, il évite soigneusement de heurter son conseil général : le comte d'Arros tonnait chaque année contre l'émiettement des crédits routiers. Lui accepte, apparemment sans piper mot, ce que l'on appellerait aujourd'hui un « saupoudrage budgétaire ». Ferrand ne semble pas s'opposer à la nomination de députés libéraux par les collèges de l'Aveyron – le peut-il seulement ? Il n'oublie cependant pas la politique. À l'été, devant le conseil général, il se félicite « de ce que le Roi a daigné [lui] confier l'administration d'un département aussi connu que celui de l'Aveyron pour ses bons principes et son attachement à la Légimité et à la Religion ».

34. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le préfet Ferrand au roi, Digne, le 17 décembre 1827.

35. BARRAU Fernand de, *Galerie des préfets de l'Aveyron*, tome II, E. Carrère, Rodez, p. 368 : « Le vicomte Ferrand, préfet, mit à l'adjudication, en septembre 1828, l'entreprise d'un pont suspendu à construire sur la rivière du Lot, au passage de la Madeleine. Ce pont devait faciliter l'exportation de la houille et du fer que l'arrondissement de Villefranche allait produire en quantité. L'entreprise fut adjugée au duc Decazes et à M. Humann, député, moyennant la concession d'un péage à percevoir à leur profit, au passage de ce pont, pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. On sait que ce péage a été depuis longtemps racheté. »

36. AN/F/1cV/Aveyron/3. Rapport du préfet au conseil général, session de 1828.

Puis, dans les derniers jours de l'année 1828, il fait de nouveau parler de lui à Paris, cette fois-ci dans la presse d'opposition. *Le Constitutionnel* l'accuse d'empêcher l'essor de l'enseignement mutuel, d'encourager les excès des missions et, en règle générale, de maintenir son département à l'écart des progrès du siècle.

Les départements les plus éloignés de la capitale sont aussi ceux qui se trouvent le plus loin du régime constitutionnel. À trente lieues de Paris, on retrouve le ministère déplorable, ses agents, ses missionnaires, son administration et ses tendances. C'est donc sans surprise que nous lisons dans la lettre d'un de nos correspondants de l'Aveyron :

« Ici rien n'est changé, ou plutôt beaucoup de choses ont empiré ; le ministère contre lequel nous avons tant et si durement crié nous avait du moins donné un bon préfet, M. le comte d'Arros ; s'il lui fut impossible de faire beaucoup de bien, il empêcha de faire beaucoup de mal ; c'est sous l'administration de ce magistrat intègre que les listes électorales ont été épurées, et c'est aux progrès de l'esprit constitutionnel que sont dus les deux choix par lesquels ce département s'est heureusement éloigné des antécédents de ses collèges électoraux.

« Sous le nouveau préfet, le département de l'Aveyron continue d'être privé du bienfait de l'enseignement mutuel ; les chaires évangéliques y retentissent encore de paroles sans tolérance et sans charité [...]. Le jésuitisme et les missions continuent d'exploiter la crédulité publique »³⁷.

La feuille libérale va plus loin. Elle sous-entend que les autorités de Rodez, au premier rang desquelles le préfet, ont traité avec une excessive indulgence une criminelle en puissance ! Cette femme, comme saisie de démence par suite de l'endoctrinement religieux qu'elle aurait subi, a manqué de tuer un pasteur à coups de couteau au temple de Saint-Affrique³⁸. « Dans un pays où il existe des cultes différents, toute prédication qui n'a pas pour objet la tolérance est un appel au fanatisme », résume le correspondant du *Constitutionnel*. Dans sa livraison du 17 janvier 1829, le journal répète que « l'esprit général du département de l'Aveyron, privé presque partout d'enseignement mutuel, tourmenté par les missions, et soumis à l'œil inquisiteur de la congrégation » est « peu satisfaisant ». Au préfet, qui semble céder à la pression de ces reproches, il réserve quelques traits d'ironie en écrivant le 24 courant :

Nous apprenons avec plaisir, par le *Recueil administratif de l'Aveyron*, que M. le vicomte Ferrand, préfet de ce département, vient d'adresser à tous les maires une circulaire pour recommander les procédés par lesquels MM. Mialle et Bernardet ont simplifié l'art de la lecture et de l'écriture ; il engage MM. les maires à convoquer leurs conseils municipaux pour délibérer sur l'emploi de ces méthodes, et à former des souscriptions pour acquérir le droit d'en faire usage. Nous ne saurions trop applaudir aux efforts de M. le préfet de l'Aveyron pour faciliter dans son département le progrès des lumières³⁹.

Dans sa *Galerie des préfets de l'Aveyron*, publiée entre 1905 et 1907, le polygraphe érudit

37. *Le Constitutionnel* du lundi 29 décembre 1828, n° 364, p. 2.

38. *Le Constitutionnel* du samedi 17 janvier 1829, n° 17, p. 1 : « Quant au fait très-grave, objet principal de notre article, et de la réponse de MM. les fonctionnaires, loin de le nier, ils l'ont confirmé par leur témoignage. Il est reconnu, aux termes d'une dénonciation faite par un ancien du consistoire, témoin oculaire, qu'à l'heure de l'office des protestants de Saint-Affrique, une femme furieuse s'est précipitée dans le temple, un poignard ou un couteau de cuisine à la main, menaçant de tuer le pasteur s'il ne consentait à se convertir ; il a fallu désarmer cette furie, l'arracher du lieu saint, et la remettre entre les mains du procureur du Roi. Un commencement d'instruction a eu lieu, et la nommée Justine B... a été mise en liberté comme aliénée. [...] Notre correspondant nous assure que cette malheureuse doit en partie son exaltation aux prédications des missionnaires, que ce sont leurs discours, leurs menaces, l'appareil de leurs exercices, qui ont égaré cette faible tête, et l'ont exaltée jusqu'à la fureur. C'était là peut-être ce qu'il fallait éclaircir avant tout. Si, en effet, les missions peuvent produire de tels ravages dans l'esprit de ceux qui les suivent, quelle leçon et quel devoir n'en résultent pas pour les hommes qui régissent le pays ? »

39. *Le Constitutionnel* du samedi 24 janvier 1829, n° 24, p. 2.

Fernand de Barrau prend fait et cause pour le préfet : « On voit quelle dose de mauvaise foi il avait fallu au *Constitutionnel* ou à ceux qui l'avaient renseigné pour tirer de l'incident de Saint-Affrique cette conclusion : que préfet et magistrats étaient résolus à laisser impunis les plus graves attentats des catholiques contre les protestants⁴⁰... » Il y a certes de l'outrance dans les articles cités plus haut – comment le voltairien *Constitutionnel* aurait-il manqué une si belle occasion d'attaquer le « parti-prêtre » ? Pour fervent défenseur de l'Église qu'il soit, le préfet ne saurait être comptable des méfaits et des crimes religieux commis ou tentés dans son ressort. Ajoutons qu'il est, en cette fin d'année 1828, en poste depuis moins d'un an. Cela étant, sans prétendre dresser le bilan des diverses responsabilités, on peut avancer que Jules Ferrand, dont les précédents incidents ont dévoilé certains pans de caractère, n'est pas le mieux placé pour assurer l'harmonie et la concorde politiques et religieuses. C'est ce sur quoi Fernand de Barrau, rédacteur en chef du *Journal de l'Aveyron* à la fin du XIX^e siècle, monarchiste et catholique intransigeant, ne tient pas trop à insister. À l'été 1829, lors de la réunion du conseil général, Martignac s'estompe déjà, tandis que point le ministère Polignac. Évoquant la défunte réforme de l'administration communale et départementale, torpillée quelques mois plus tôt par Charles X, le préfet de Rodez, que la rue de Grenelle a apparemment renoncé à écarter, se réjouit bruyamment que « Les conseils généraux [aient] triomphé de l'orage que l'esprit de parti avait élevé contre eux ». Reprenant le mot de Louis XVIII, qui lui est décidément bien cher, il rappelle qu'« à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover⁴¹ ». S'enhardissant quelque peu, il risque une observation sur le front des dépenses routières : « [...] Je vous observerai que le bien du service semble exiger que les fonds ne soient pas disséminés sur trop de points », déclare-t-il, sans toutefois aller plus loin. Bien plus énergique se révèle son application des directives ministérielles destinées à réduire la dépense des enfants trouvés. Si plusieurs de ses collègues émettent à ce propos de prudentes réserves, lui applique avec sévérité les mesures préconisées, supprimant deux tours d'exposition, l'un à Espalion, l'autre à Saint-Affrique, imposant l'apposition des colliers de fer destinés à empêcher les substitutions d'enfants et brandissant la menace de déplacements entre arrondissements pour contraindre les filles-mères à retirer des hospices les fruits de leur « libertinage ». La charge des enfants trouvés, si elle baisse sensiblement, continue d'absorber la moitié du budget des dépenses variables. Les marges de manœuvre de l'administration s'en trouvent nettement réduites et la plupart des projets, comme celui de l'hospice des indigents, reportés à des jours meilleurs. Viennent la dissolution et les élections de 1830. Ferrand, que le très royaliste Polignac a maintenu dans l'Aveyron, se lance dans cette nouvelle campagne. Par une lettre circulaire, il presse ses subordonnés

40. BARRAU Fernand de, *op. cit.*, p. 372.

41. AN/F/1cV/Aveyron/3. Rapport du préfet au conseil général, session de 1829.

de le seconder au nom de l'intérêt dynastique :

C'est à nous, fonctionnaires publics, honorés de la confiance du roi, qu'il appartient de combattre hautement et ouvertement les perfides manœuvres de ce parti et de répéter aux électeurs : Nous ne cherchons pas à vous imposer arbitrairement des choix pris ailleurs que dans vos rangs ; choisissez parmi vous des hommes honorables ; unissez-vous pour n'envoyer à la Chambre que des députés connus par leur sincère attachement au roi et à sa dynastie. Ceux-là seuls offrent garantie de sécurité pour nos institutions⁴².

Les ordonnances royales, réponse à la victoire des libéraux, précipitent la Restauration dans l'abîme. À Rodez, on apprend le 1^{er} août la chute de Charles X. Le préfet, comme la grande majorité de ses collègues, se démet de ses fonctions. La Révolution de Juillet met un point final à sa carrière.

130

La retraite du préfet Ferrand

Retiré sur ses terres poitevines, le vicomte Ferrand sollicite une pension de retraite dès la fin d'août 1830. Il invoque une amaurose intermittente qui évoluerait irrémédiablement vers la cécité, et qu'auraient causée ses longs travaux de cabinet. Il ajoute que, nonobstant les derniers événements, il aurait été contraint de cesser ses fonctions. Le 17 février 1831, le ministre de l'Intérieur lui oppose une fin de non-recevoir. L'ancien préfet ne cumule qu'un peu moins de vingt ans de travaux administratifs. De surcroît, il n'est âgé que de quarante-huit ans, et il en faut soixante au moins pour obtenir une rente viagère. Cette déception accuse-t-elle ses rancœurs envers le nouveau pouvoir ? Toujours est-il qu'il se lance, peu de temps après, dans une ultime aventure. Au printemps 1832, répondant à l'appel de la duchesse de Berry, débarquée en Provence dans le but de placer sur le trône de France son fils, Henri, duc de Bordeaux, l'ancien préfet, qui vient de fêter ses cinquante ans, reprend les armes. Comme en 1815, il s'en va combattre en Vendée ! Las, il n'a guère le temps de s'illustrer qu'au combat de Montjean, le 5 juin. Le lendemain, les gendarmes de Louis-Philippe l'arrêtent, ainsi que son fils, âgé de dix-huit ans. Emprisonné à Angers, Ferrand est jugé en juillet par un conseil de guerre, qui conclut à son acquittement. L'affaire, en tant que telle, est très délicate pour le roi des Français, dont l'épouse est une proche parente de la duchesse de Berry. De surcroît, l'autorité de l'État ne gagnerait rien à l'incarcération d'un homme qui, comme sous-préfet, puis comme préfet, a quinze années durant incarné l'ordre public, en théorie du moins. Ferrand se retire de nouveau au château de Vernay, qui l'a vu naître, et renonce à faire parler de lui. Il se contente d'adresser une lettre aux journaux quotidiens le 25 mars 1833 pour rappeler son soutien au légitimisme et à la bru de Charles X. Il a la

42. Cité par BARRAU Fernand de, *op. cit.*, p. 404.

douleur de perdre sa fille en 1839, puis sa femme en 1845. Il s'éteint à son tour le 8 octobre 1849, non sans le réconfort d'avoir assisté à la chute de la monarchie de Juillet.

Par son destin préfectoral, le vicomte Jules Ferrand a de quoi laisser songeur. Ce dernier ne se distingue pas par ses connaissances administratives. Son style épistolaire est, sinon inconvenant, du moins embarrassé. Il n'a pas à son crédit une véritable expérience d'officier. Il n'est pas non plus un politique, ne brillant pas spécialement par ses succès électoraux. Sa fermeté est toute relative : violent envers les subalternes, il recule lorsque surgissent les difficultés, cédant au sujet de l'enseignement mutuel face aux attaques du *Constitutionnel*, acquiesçant à des investissements routiers peu rigoureux, ou qu'éprouvant une retraite des mains du roi-bourgeois sitôt Charles X parti pour l'Angleterre. Une étude plus approfondie des archives permettrait de jauger plus sûrement ses aptitudes administratives. Certaines limites, que l'on perçoit d'entrée de jeu, mettent en doute une « sagesse » que l'historien et généalogiste Henry Filleau salue sans doute un peu rapidement⁴³.

131

À ses administrés, à ses subordonnés comme aux ministres, Ferrand se signale au mieux par ses maladresses, au pis par les fautes dont on l'accuse et dont il est parfois convaincu. Pourtant, sa présence dans l'administration n'est jamais remise en cause. De sa place de sous-préfet, acquise en 1814, il se hisse même, dans les premiers moments du ministère Villèle, au rang des préfets, où, tirant parti du dégoût qu'éprouve Charles X pour les valseuses administratives, il se maintient jusqu'en 1830. Seulement, ses excès, peut-être même son ultracisme, le condamnent aux places les moins prestigieuses, y compris sous Polignac⁴⁴. Le pouvoir voit là un moyen de le neutraliser tout en ménageant le parti auquel il appartient.

Le personnage clef de sa carrière est, à coup sûr, l'important protecteur dont il dispose en la personne de son oncle à la mode de Bretagne, ministre d'État, pair de France et académicien. Pour son bonheur, il porte le même nom que lui et évoque, par voie de conséquence, une gloire de l'ultracisme. À cet égard, le préfet Jules Ferrand est lié de manière indissoluble à un usage tenace hérité de l'Ancien Régime, souvent dénoncé avec juste raison sous la Restauration, mais qui n'a pas pour autant donné que des incapables : celui de la faveur.

43. FILLEAU Henry, *Op. cit.*, p. 393.

44. C'est également le cas d'un comte de Villeneuve-Villeneuve, lui aussi connu pour ses coups de sang et ses outrances royalistes, et qui, toute la Restauration durant, est cantonné dans les préfectures les plus obscures.

Archives :

Aux Archives nationales : AN/F/1bI/160/5. Dossier personnel du préfet Jules Ferrand.
Aux archives départementales de la Vienne : AD/Vienne/EN/1761. Archives privées de la famille Ferrand.

Sources imprimées :

132

Le Moniteur universel et *Le Constitutionnel*.

LA FAYE (comte Prosper de), *Notice nécrologique sur Antoine-Gabriel-Jules vicomte Ferrand*, extrait du *Nécrologe universel du XIX^e siècle*, Paris, Imprimerie de Mme Smith, 1849, 8 p.

LAMOTHE-LANGON (Étienne de), *Biographie des préfets des 86 départements de la France, par un sous-préfet, septième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée*, Paris, chez les Marchands de Nouveautés du Palais-Royal, 1826, 155 p.

VAUBLANC (Comte de), *Souvenirs*, tome I, Paris, F. Ponce Lebas et C^{ie}, Éditeurs, 1838, 550 p.

Bibliographie :

BARRAU (Fernand de), *Galerie des préfets de l'Aveyron*, Rodez, E. Carrère, 1905-1907, quatre volumes.